Date de dépôt: 30 novembre 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Meylan : Fonds national d'infrastructures et projet genevois

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 17 novembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"L'assemblée fédérale vient de voter récemment un fonds de 20,8 milliards destiné aux infrastructures routières et au trafic d'agglomération.

Dans la partie de ce fonds destiné à supprimer les goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales (5,5 milliards), Genève et Vaud pourraient s'associer pour obtenir les moyens nécessaires à l'élargissement de l'Autoroute A 1 sur le premier tronçon reliant Genève à Coppet.

Dans la partie destinée au trafic d'agglomération, il reste 3,7 milliards disponibles pour les projets cantonaux. Ces dernières années, Genève a engagé plus de 2 milliards dans le développement des transports publics. La "paix" des transports ne peut signifier, comme cela semble être le cas aux yeux de certains : "tout aux transports publics", mais doit passer par un équilibre et une complémentarité entre les différents modes de transport. A cet égard, il serait opportun de profiter de ce fonds d'infrastructures pour réaliser enfin les ouvrages routiers qui font grandement défaut aux Genevois. Pour ce faire, Genève doit élaborer un document intitulé "projet d'agglomération" dans lequel figureront tous les projets d'infrastructures prioritaires. La version définitive du "projet d'agglomération" doit être adressée d'ici le 31 décembre 2007 aux autorités fédérales, autant dire que c'est demain.

IUE 348-A 2/3

Quel est l'état d'avancement du projet d'agglomération, quelles en sont les échéances et à quel moment le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil ce dossier crucial pour l'avenir de Genève ? Et surtout, quels seront les projets routiers inscrits dans le projet d'agglomération ? La traversée urbaine sous-lacustre y figurera-t-elle ?"

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois couvre un champ étendu de coopérations transfrontalières.

Dans le cadre de ce vaste projet, le volet urbanisation-mobilité vise spécifiquement à répondre aux exigences de la Confédération concernant le co-financement des infrastructures d'agglomération au travers du fonds national d'infrastructures.

Un délai a été fixé au 31 décembre 2007 pour le rendu par les entités responsables de leur projet d'agglomération et ce, dans le but d'une évaluation de ceux-ci par les services de la Confédération.

Le canton de Genève et ses partenaires dans ce projet se sont organisés et ont établi un planning pour respecter cette échéance.

Selon ce planning, le comité de pilotage souhaite envoyer à la Confédération au début 2007 un avant-projet afin d'obtenir une évaluation intermédiaire de son dossier pour permettre une identification des problèmes qui pourraient survenir. Dans cette première phase, les parties ont travaillé sur la mise en cohérence des planifications territoriales actuelles (tant françaises que suisses).

Le groupe technique a terminé cet avant-projet qui sera présenté le 30 novembre 2006 au comité de pilotage politique afin qu'il valide son envoi à Berne.

En parallèle des commentaires de la Confédération sur cet avant-projet, les réflexions vont se poursuivre afin que le projet définitif, qui sera élaboré durant l'année 2007, puisse proposer une vision à long terme et concertée de l'aménagement et de la mobilité de l'agglomération.

Le but de ces documents est de démontrer à la Confédération l'adéquation des projets d'infrastructures de transports à cette vision globale de développement.

3/3 IUE 348-A

Il convient de relever que la Confédération a imposé des critères très précis pour l'analyse des dossiers.

En ce sens, les projets d'infrastructures de transport, qui seront présentés, devront donc scrupuleusement respecter les exigences de la Confédération.

Pour l'heure, l'avant-projet ne reprend que les projets d'infrastructures prévus par les planifications existantes à l'horizon 2015-2020. Pour Genève, il s'agit du plan directeur cantonal de l'aménagement, mais également du plan directeur du réseau routier qui sera présenté au Grand Conseil au début de 2007. C'est dans le cadre des réflexions à venir durant l'année 2007 que les besoins en infrastructures nouvelles seront analysés en regard d'une vision à long terme de la structuration territoriale de l'agglomération.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Le président : Robert Hensler Pierre-François Unger